

Communiqué de presse

La Banque des Territoires et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) publient l'édition 2026 de l'Observatoire des Epl d'aménagement et dévoilent des données inédites sur leur capitalisation et leur stratégie de filialisation

Paris, le 29 avril 2026

La Banque des Territoires et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) publient l'édition 2026 de l'Observatoire des Epl d'aménagement. Cette publication annuelle met en lumière l'activité des aménageurs qui opèrent sous forme de Société d'économie mixte (Sem), de Société publique locale (Spl) et de Société d'économie mixte à Opération unique (SemOp). La 1^{ère} édition, *Les Epl d'aménagement. Données et tendances*, parue en 2025 exposait les démarches d'innovation en cours au sein des aménageurs publics, ainsi que leur contribution à la transition écologique. Cette année, l'Observatoire apporte un constat nouveau : l'accélération conjointe du renforcement des fonds propres et de la stratégie de filialisation des Epl d'aménagement.

En 2025, le mouvement de l'économie mixte locale comprend 294 Epl dont l'objet principal est l'aménagement et la construction. Leur activité est complétée par celle des 124 Epl de promotion et gestion patrimoniale, et des 125 Sem d'habitat. La gamme des Entreprises publiques locales, Sem, Spl comme SemOp, confirme son attractivité dans le secteur en 2025 avec 15 projets de création en discussion. Plus nombreuses, les Epl d'aménagement sont aussi davantage capitalisées : +11,3% en un an pour les Sem d'aménagement (726 M€ de capital social en 2025), et +43,7% en 6 ans pour l'ensemble des Epl d'aménagement créées avant 2022 (879 M€ de capital social en 2025).

Ce renforcement a permis d'initier de nouvelles démarches d'investissement et de structurer la création de filiales qui font pour la première fois l'objet d'une analyse détaillée à l'échelle des 292 Epl d'aménagement et de construction et plus particulièrement des 135 aménageurs sous forme de Sem (susceptibles de créer des filiales). Ces sociétés s'appuient à ce jour sur 132 filiales, représentant 184 M€ de capital social en 2025, et cumulant en 2024 110 M€ de chiffre d'affaires et 430 ETP. L'activité principale de ces filiales relève dans la majorité des cas de la promotion immobilière (55%) et en deuxième lieu de la gestion patrimoniale (19%). Dans des proportions moindres, elles se déploient également dans les autres activités d'aménagement (9%), de l'énergie (5%), de l'habitat (4%) ou encore de la gestion d'équipements de tourisme, de culture et de loisirs (4%).

Grâce à ces ressources et à ces montages, les Epl d'aménagement activent 5 leviers principaux pour répondre aux enjeux des collectivités territoriales :

- Le portage foncier moyen-long terme
- La revitalisation des centres-villes
- La maîtrise foncière pour l'habitat
- L'adaptation des opérations au changement climatique
- Les mécanismes de compensation environnementale

Ces différentes interventions font notamment l'objet de restitutions sous forme de retours d'expérience dans cet Observatoire. A travers elles, et le soutien apporté en complémentarité, la Banque des Territoires et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales partagent une conviction forte sur le rôle des Epl dans l'aménagement durable de tous les territoires. Elles réaffirment, en cette année de centenaire de l'économie mixte locale, la robustesse et la pertinence des Epl, Sem, Spl comme SemOp, au service des collectivités et de leurs stratégies.

L'Observatoire des Epl d'aménagement est une application concrète du partenariat fort entre la Banque des Territoires et la FedEpl. Le concours de la SCET a été précieux dans le cadre de cette nouvelle édition.

>> **Consulter l'édition 2026 de l'Observatoire des Epl d'aménagement** <<

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



A propos des Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 500 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis 70 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 34 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr.



Contacts presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Aurélie Imbert : aurelie.imbert@caissedesdepots.fr – 06 77 56 38 82

Antoine Pacquier : antoine.pacquier@caissedesdepots.fr - 06 86 42 69 58

Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl)

Cécile Consigny : c.consigny@lesepl.fr – 01 53 32 22 07 / 06 87 50 96 90